



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.**

**Sont présents formant quorum :**

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet  
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

**Sont également présents :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 001-01-2021**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021**

*Il est proposé par madame Manon Robitaille*

*Appuyé de monsieur Tony Victor*

*Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2021 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.*

**Résolution RT 002-01-2021**

**MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

*En conséquence,*

*Il est proposé par madame Manon Robitaille*

*Appuyé de monsieur Yves Legault*

*Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de janvier 2021 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.*



## ■ PROCÈS-VERBAL

### *Résolution RT 003-01-2021*

#### 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

*Il est proposé par monsieur Yves Legault  
Appuyé de monsieur Tony Victor*

*Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.*

## ■ ADMINISTRATION

### *Résolution RT 004-01-2021*

#### 3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2021

*Il est proposé par monsieur Tony Victor  
Appuyé de madame Manon Robitaille*

*Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-01-2021 au montant de **8 296.24 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.*

### *Résolution RT 005-01-2021*

#### 3.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

*Il est proposé par monsieur Yves Legault  
Appuyé de monsieur Tony Victor*

*Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :*

<i>Poste GL</i>	<i>Fournisseurs</i>	<i>Montant budgétré</i>
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	2 592 \$
03-210-00-00x	Règlement - Emprunt - Capital	304 890 \$
02-415-00-331	Bell Canada	830 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	175 000 \$
02-415-00-422	Assurances	17 560 \$
02-415-00-414	Frais administration	38 175 \$
<i>Total</i>		<b>539 047 \$</b>

## ■ EXPLOITATION

### *Résolution RT 006-01-2021*

#### 4.2 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2021

**CONSIDÉRANT** le mandat de la Régie d'aqueduc intermunicipal des Moulins (RAIM), pour procéder un appel d'offres regroupés pour les produits chimiques des municipalités et des Régies de la Rive-Nord ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues conformes du 9 septembre 2020 par la RAIM des Moulins ;



**CONSIDÉRANT**

la recommandation de la RAIM des Moulins, responsable de l'achat regroupé, par le biais de la résolution numéro 123-10-2020, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 au plus bas soumissionnaire conforme par item ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0.2040 \$ / kg liquide ;

*En conséquence,*

*Il est proposé par monsieur Tony Victor*

*Appuyé de monsieur Yves Legault*

*Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2021 à un taux de 0.2040\$ / kg liquide.*

**Il est également résolu d'allouer un budget d'au plus 110 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 511 628 kg de sulfate d'aluminium liquide.**

*Résolution RT 007-01-2021*

**4.3 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AU CONTRÔLE PARASITAIRE**

*Il est proposé par madame Manon Robitaille*

*Appuyé de monsieur Tony Victor*

*Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2021, pour une somme de 1 900 \$, plus les taxes applicables.*

*La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.*

**■ PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.*

**■ DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

**■ POINTS À DISCUTER**

**■ LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution RT 008-01-2021*

**8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*Il est proposé par madame Manon Robitaille*

*Appuyé de monsieur Tony Victor*

*Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.*

**LOUIS-PHILIPPE MARINEAU**  
PRÉSIDENT

**STÉPHANE GIGUÈRE**  
SÉCRÉTAIRE



